



Info Dom

N°93

COMPTE RENDU REUNION PUBLIQUE 17 janvier 2024

Présents : 7 personnes du conseil et 9 hors conseil

➤ MICRO-COUPURES

Pour Dommartin-sous-Amance, le courant vient soit d'Essey-Les-Nancy soit de Lay-Saint-Christophe. En principe le « lignage » devrait être remis en état sous peu.

Les micro-coupures constatées par les riverains étaient dues, selon notre référente Enédis, à un élagage mal fait sur la ligne 20 000 Volts et aussi à la migration des oiseaux (à ce sujet il y aura une mise en place de systèmes spécifiques pour résoudre le problème) dans le secteur Champigneulles/Lay-St-Christophe.

En principe, il ne devrait plus y avoir de souci car les deux causes du problème ont été résolues. Il nous est demandé de signaler les nouvelles plaintes pour cause de baisse de tension s'il y en a lieu. . Nous les adresser en mairie.

Au sujet de l'élagage des grands arbres, Enédis sous-traite et les communes ne sont plus systématiquement averties des interventions faites par les sous-traitants qui bien souvent laissent les coupes au sol : c'est aux différents propriétaires d'ôter les branchages restés au sol.

➤ ENTRETIEN DES AFFLUENTS DE L'AMEZULE BASSE

Un curage a été fait en aval du pont rue Frédéric Chopin (Piroué) car il y avait un problème d'écoulement. Des travaux ont été faits en urgence – et très bien faits – par la Communauté de Communes sur le ruisseau la semaine passée. Conséquence : le niveau a baissé d'au moins 50 cm.

Pour réviser la cartographie des zones inondables sur la commune il reste à faire deux choses par l'organisme compétent (Etablissement Public Territorial de Bassin Moselle et Madon) :

- Mettre des piquets dans le ruisseau de Gencey juste en amont du pont pour éviter les éventuels embâcles ;
- Faire des relevés rue Mistral par le biais d'un géomètre.

Une réponse a été donnée à l'EPTB pour accélérer le calendrier car c'est la révision n'est prévue que pour 2026/2027.

➤ METHANISATION

Suite à l'implantation de l'usine de Ludres (arrêté préfectoral fin 2023), un agriculteur du village avait déposé sa candidature pour répandre sur une parcelle des « digestats » (résidus ultimes après méthanisation). Le conseil municipal s'étant prononcé contre le projet, l'agriculteur a renoncé. Il n'y aura donc pas d'épandage sur notre commune.

➤ **STOCKAGE D HYDROGENE STORENGY**

Storengy qui stocke déjà du gaz dans le sous-sol de communes voisines, a pour projet de stocker de l'hydrogène à moyen terme dans le sous-sol lorrain et plus précisément dans la couche de sel.

Une étude de faisabilité est actuellement en cours, elle durera jusque 2025/2026.

➤ **ANTENNE ORANGE**

L'antenne-relais prévue par Orange au Piroué (sur le territoire d'Agincourt) ne verra pas le jour. Un décret ministériel en date du 22 février 2022 entérine l'annulation du projet...

Par contre, une antenne s'est implantée à la station de pompage, sur le territoire de la commune de Bouxières-aux-Chênes, sur une parcelle de l'association foncière d'Eulmont. Elle est destinée à desservir Eulmont. Se renseigner pour connaître exactement le faisceau des ondes.

➤ **RECENSEMENT**

Le recensement de l'INSEE sur notre commune aura lieu du 18 janvier au 17 février. Il sera fait par Sandrine BRISACH (personne qui fait le ménage en mairie et distribue les informations). Merci de lui réserver un bon accueil. A savoir que chaque foyer recevra des codes spécifiques et personnels pour faire le recensement par Internet.

Tous les renseignements concernant le recensement sont sur le site de la commune.

Il est important de se faire recenser car les dotations de l'Etat sont l'un des critères et proportionnelles au nombre d'habitants déclaré.

➤ **ZAEnR** (Zones d'Accélération des Energies Renouvelables)

La commune ne possède pas de terrain favorable pour ce type de projets (Eoliennes, parc panneaux solaires...)

➤ **BIO DECHETS**

La communauté de communes viendra installer des bacs destinés au tri spécifique des déchets liés au compostage le 24 janvier à partir de 9H. Ils se trouveront au niveau des PAV au village et en face de la CAL au Piroué. Bien veiller à déposer les bio-déchets dans le bon bac (cf. panonceaux).

En réponse à plusieurs questions posées par un habitant, voici les explications qui lui ont été données au sujet des Ordures Ménagères et du tri en général :

" Le contenu d'un bac d'ordures déposé sur la voie publique dans l'attente de son enlèvement n'est plus considéré comme un bien privé. Un maire, un adjoint, un vice-président de Comcom en charge des OM, tous OPJ (Officiers de Police Judiciaire) ont le droit d'en vérifier le contenu et de prendre les mesures adéquates en cas de non-respect de la réglementation.

Bien entendu, les élus communaux ne vont pas passer leur temps à procéder à ces vérifications. A Dommartin, nous comptons sur le bon sens de chacun pour ne laisser dans la poubelle à enlever (déchets ultimes) que ce qui ne peut être recyclé dans les Points d'Apport Volontaire et, depuis le 1er janvier, les bacs de compostage destinés à recycler les déchets verts. Se conférer aux dépliants Combac diffusés par la communauté de communes.

Les efforts individuels rejailliront sur les montants des redevances que certains considèrent comme élevés, mais qui sont en équilibre avec le coût réel du traitement des collectes (budget annexe spécial de la Comcom, comme celui de l'eau)".

➤ **DEFIBRILLATEURS**

Il y en a deux sur la commune, accessibles à tous : un à l'entrée de la mairie, en extérieur, l'autre au centre équestre. En principe il n'y a pas besoin d'une formation spécifique pour s'en servir, tout est expliqué par la machine lors de son utilisation. Il existe un site « STAYING ALIVE » qui explique tout en détail.

➤ **LIAISONS DOUCES vers la Métropole**

Présentation des deux projets, celui qui traverse Agincourt via ou pas le centre équestre et celui qui passe par le Pain de Sucre. Argumentation de la commune par rapport aux deux solutions. Pour l'instant rien n'est bloqué. Il va y avoir constitution d'un groupe de travail Comcom qui va revoir entièrement les projets.

Par opposition aux liaisons touristiques (voie verte), il faut entendre par « liaisons douces » celles qui joignent nos villages à la Métropole pour des motifs économiques : travail, achats... pour éviter, dans un avenir proche, l'utilisation des véhicules à moteur.

➤ **DENEIGEMENT ET SALAGE**

Par convention avec le conseil départemental 54 (puisque'une route départementale prioritaire traverse le village), nous faisons le salage nous-mêmes (interventions d'Eric LHUILLIER. En contrepartie, le CD 54 nous livre le sel - 6 tonnes annuelles si nécessaire. Hier (*le 16 janvier*) suite aux conditions climatiques qui nous ont surpris, il y a eu panne de sel. Nous avons été livrés, comme les communes du secteur, en urgence dans la journée et M. Lhuillier a pu intervenir aussitôt.